



N°DEL2022-30

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - PROGRAMMES
COORDONNES CARSAT / CONVENTION CCAS DE DAX 2020-2021**

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.123-6,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



Vu la convention de partenariat signée en 2019 entre le CIAS du Grand Dax la CARSAT et ses partenaires MSA, l'Assurance Maladie retraite et SSI,

Vu le contrat d'objectifs 2020 signé entre le CIAS et la CARSAT,

Dans le cadre des programmes coordonnés CARSAT, le CIAS du Grand Dax a relayé les demandes de co-financement du Centre Communal d'Action Social de la Ville de Dax.

Conformément au contrat d'objectif 2020, la Carsat et ses partenaires MSA et SSI, ont validé leur intervention en faveur des actions portées par le CCAS de Dax à hauteur de 9 310 euros.

En raison de la crise sanitaire le contrat d'objectifs 2020 n'a pas été exécuté en totalité et reporté ou reconduit sur 2021.

Le CIAS se doit de conventionner avec le CCAS de Dax afin que ce montant puisse être réaffecté au CCAS de Dax au regard de l'état de réalisation du projet.

La convention précise les obligations respectives des deux structures.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dax (*jointe en annexe*).

Article 2 : DECIDE DE REAFFECTER une partie de la somme perçue de la CARSAT au CCAS de Dax, article 6578, à savoir 9 310 euros.

Article 3 : AUTORISE la Vice-présidente à signer les documents relatifs à cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 23 juin 2022
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.